

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 12-000672
Lam Research International Sàrl, 2000 Neuchâtel
Customer service (help desk technique): réception des appels de leurs clients en Europe et dans le monde.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-000685 / 52210375
Liebherr Machines Bulle S.A., 1630 Bulle
usinage mécanique (CNC)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
96 H, 3 F
20.08.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 12-000714 / 65378129
WECKERLE COSMETICS S.A., 2400 Le Locle
Injection, remplissage et assemblage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 15 F
01.09.2012–31.08.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-000677 / 52179584
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, préparation des résines
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)
- 12-000669
Nestlé Nespresso SA Centre de production, 1580 Avenches
département logistique; réception et nettoyage du Café Vert.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.09.2012–31.08.2013 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 12-000681 / 52226600
POULY TRADITION SA Administration et laboratoire Boulangerie-Pâtisserie,
1242 Satigny
boulangerie, pâtisserie, traiteur
Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative
à la loi sur le travail (OLT 1)
93 H, 14 F
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 LTr 1)**

- 12-000673
Cambridge Technology Partners SA (Switzerland), 1260 Nyon
technicien / informaticien (consultant IT) pour l'implémentation de nouvelles
applications informatiques auprès du client *Orange Communication.
Intervention de piquet lors de la mise en service et pour la maintenance
des applications.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 12-000674
Fédération Suisse des Ostéopathes Centre de Formation, 1700 Fribourg
soutien logistique aux participants en formation intercantonal d'ostéopathie
(accueil, mise à disposition des locaux, aide administrative aux formateurs
Besoin particulier de consommation
1 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)
- 12-000738 / 52031716
Cremo S.A. Usine de Lucens, 1522 Lucens
laboratoire
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 2 F
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-000676 / 52179584
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, préparation des résines
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
01.09.2012–31.08.2015 (Nouveau permis)
- 12-000736 / 52031716
Cremo S.A. Usine de Lucens, 1522 Lucens
exploitation laitière; fabrication de produits laitiers
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H, 10 F
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 juillet 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail